

XIII-7
fragm d'hist. nat.

Autun 14 Janvier 1850.

12 pl.
8 pl.

Je suis bien aise, mon cher confrère
de recevoir de vos nouvelles, mais quelle
diable d'idée avez vous de me parler
d'antiquités par le temps qui court.
hélas le présent est bien plus important.
Je ne suis pas de ces gens qui ont peur
et qui croient que la société est sur le
point de devenir la proie des Croquemittaines,
mais je crains les émotions des femmes
et j'ai peine à croire que d'ici à peu de
temps, à peu de jours peut-être, leurs
nerfs ne soient mis en vibration. Dans
quel temps vivons nous, grand Dieu?
Qui est-ce qui m'a bâti le département
de Saône et Loire. après tout, arrive
qui plante, parlons d'autre chose en deux mots.

Vous me demandez ce que je fais — Rien —
parce que allons bon, j'allais retomber dans la page précédente.

Revenons au droit de Gaucage, j'ai la conviction qu'il
existait au château de Loges aujourd'hui de Morelet
près La Drie dépendant d'Espinae (saône et Loire)
il m'est impossible de retrouver le texte.

Quant au droit de Gambage, j'crois, sans à l'examiner
à plus ou moins de profondeur et je soupçonnais l'avoir
découvert dans la charte n° 25 excepto ex cubiali jure.
votre demande m'a fait reconnaître que l'expression
du milieu qui tient immédiatement au lit, signifiait
la garde de nuit. allez donc et prouvez. Ce sera encore
une calomnie de detruite.

Qui est-ce que la Charte 25? vous la trouverez dans
le tome II d'un ouvrage que vous procurera le bon ci-joint.

La correspondance de la Société d'Académie est fort
recherchée parce que cette société est très libérale.
Quand on a touché ses publications, on ne donne plus
signe de vie. On ne prévient même pas qu'on est mort.
Néanmoins ne doute pas que M. Guinart ne soit un savant
antiquaire, mais j'aurais désiré qu'il appuyât sa
candidature par quelque œuvre. Nous en recevons moins
qu'aucune société. Enfin puis que vous le désirez, je
ferai sa présentation à la prochaine réunion, mais quand
quand! votre tout dévoué et affectueux J. de S.

Je n'ai vu le compte rendu de l'Antiquaire archéologique ni
dans la revue numismatique ni dans le bulletin monumental.